

PARIS, le 01/10/2003

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
DU RECOUVREMENT ET DU SERVICE
DIRRES

LETTRE CIRCULAIRE N° 2003-146

OBJET : Modification du champ d'application du Versement Transport (art L. 2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Extension du périmètre des transports urbains de la Communauté d'Agglomération SOPHIA-ANTIPOLIS aux communes de CAUSSOLS et COURMES.

- La Communauté d'Agglomération SOPHIA-ANTIPOLIS a décidé l'augmentation des taux de versement transport applicables à compter du 1^{er} juillet 2003 sur son périmètre de transports urbains.

TEXTE A ANNOTER : Lettre circulaire n° 2002-188 du 08/08/2002.

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2002, la Communauté d'Agglomération SOPHIA-ANTIPOLIS (identifiant n° 9300606-9300607-9300608) a étendu son périmètre des transports urbains aux communes de CAUSSOLS et COURMES avec effet au 1^{er} janvier 2003.

La taxe versement transport n'est pas applicable sur ces deux nouvelles communes pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2003.

Par délibération en date du 23 juin 2003, la Communauté d'Agglomération SOPHIA-ANTIPOLIS a décidé, à compter du 1^{er} juillet 2003, l'évolution des taux versement transport à :

- 1 % sur les communes d'ANTIBES, BIOT, OPIO, VALBONNE et VALLAURIS (identifiant n° 9300607).

- 0,73 % sur les communes de LA COLLE-SUR-LOUP, SAINT PAUL et VILLENEUVE-LOUBET (identifiant n° 9300606).

- 0,40 % sur les communes de CAUSSOLS, CHATEAUNEUF-DE-GRASSE, COURMES, GOURDON, LE BAR-SUR-LOUP, LE ROURET, ROQUEFORT-LES-PINS et TOURRETTES-SUR-LOUP (identifiant n° 9300608).

Les informations relatives au champ d'application, au recouvrement et reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT

(articles L. 2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté d'agglomération de SOPHIA-ANTIPOLIS IDENTIFIANT N° 9300606

COMMUNES CONCERNEES	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- COLLE-SUR-LOUP (LA) (Insee 06044) - SAINT-PAUL (Insee 06128) - VILLENEUVE-LOUBET (Insee 06161)	0,73 %	01/07/2003	URSSAF DE NICE

Communauté d'Agglomération de SOPHIA-ANTIPOLIS IDENTIFIANT N° 9300607

COMMUNES CONCERNEES	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- ANTIBES (Insee 06004) - BIOT (Insee 06018) - OPIO (Insee 06089) - VALBONNE (Insee 06152) - VALLAURIS (Insee 06155)	1 %	01/07/2003	URSSAF DE NICE

Communauté d'Agglomération de SOPHIA-ANTIPOLIS IDENTIFIANT N° 9300608

COMMUNES CONCERNEES	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- BAR-SUR-LOUP (LE) (Insee 06010) - CHATEAUNEUF-DE-GRASSE (Insee 06038) - CAUSSOLS (Insee 06037) - COURMES (Insee 06049) - GOURDON (Insee 06068) - ROQUEFORT-LES-PINS (Insee 06105) - ROURET (LE) (Insee 06112) - TOURRETTES-SUR-LOUP (Insee 06148)	0,40 %	01/07/2003	URSSAF DE NICE

Bénéficiaire du versement transport :

Communauté d'Agglomération de SOPHIA-ANTIPOLIS
Hôtel de Ville
Cours Masséna – B.P. 2205
06606 ANTIBES CEDEX

Identifiant :

9300606 - 9300607 - 9300608

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

M. le Trésorier Municipal d'ANTIBES
9, Avenue des Frères Oliviers – B.P. 323
06606 ANTIBES CEDEX

Trésorerie Générale dont dépend le comptable :

BDF NICE
30001 00596 C065 0000000 79